La Bourse a été plus active qu'hier, mais il y a eu une réaction de quelques centimes sur nos rentes. Aucun bruit n'a couru. Les consolidés venus d'abord en réaction de 1/8 par la première cote de Londres, ont regagné 1/16 à la seconde.

Les personnes venues du Palais-Bourbon durant le marché, faisaient connaître l'animation des couloirs parlementaires et les préparatifs de la discussion provoquée par l'interpellation de M. Clémenceau. Je vous ai dit, en commençant, quel résultat piteux a obtenu l'éloquence dite tribunitienne du député de Montmartre. 31 voix seulement se sont écriés les spéculateurs radicaux ! Cela n'est pas possible. Il y a erreur ; l'Union républicaine n'a pu abandonner le Paris patriotique et républicain. Ce serait une honte ! Je vous dispense du reste. Cependant, à mesure que les renseignements devenaient plus nombreux, il a bien fallu s'incliner devant les chiffres du scrutin qui octroie à MM. Clémenceau et Louis Blanc une aussi belle veste.

M. Gambetta qui présidait, a été accusé de la belle sorte. C'est lui qui a dû préparer le coup. Il savait, que les droites, ainsi que cela a eu lieu ne prendraient pas part au vote. Il fallait, à tout prix, que l'Union républicaine ne se séparât pas de la gauche, sous peine de voir le ministère compromis. De là la volte-face. Maudit Gambetta ! M. Clémenceau a prouvé surabondamment d'ailleurs, que les arrestations d'étrangers sur la place de la Bastille et dans le voisinage du Père-Lachaise, ne signifient rien ; « car, s'est écrié M. Clémenceau, la police n'a pas arrêté un seul nihiliste russe. » Comment répondre à un tel argument ? Les opportunistes ont préféré conspirer sournoisement et brusquer un vote qui, en définitive, ne prouve rien.

La *Justice* et le *Mot d'Ordre* établiront, soyez-en sûr, dans leur prochain numéro, que jamais M. Clémenceau n'avait mieux exprimé la pensée du pays et que la majorité républicaine qui lui a infligé un blâme par 309 voix, a établi encore une fois qu'elle n'avait plus aucun sentiment commun avec les électeurs, lesquels doivent réclamer la dissolution de la Chambre, à cor et à cri, pour chasser les anciens 363 de leurs siéges.

La vérité est que M. Clémenceau et ses amis ont été littéralement écrasés par le nombre; mais leur thème, avec de l'audace, fera son chemin, en encourageant de nouvelles manifestations de la part des sectaires. C'est tout ce que l'on veut faire.

La gauche sénatoriale qui s'est réunie, aujourd'hui, s'est occupée des tarifs et se propose de demander à M. Léon Say, lorsqu'il prendra possession du fauteuil, d'inviter la commission des finances à revenir sur sa décision de ne pas présenter de rapport sur les tarifs douaniers déjà adoptés par la Chambre, avant que toutes les sections du tarif général des douanes aient été votées et lui aient été renvoyées par cette dernière.

La commission municipale vient de prendre diverses décisions. Elle est fort empêchée en ce qui concerne Paris. Les forces opposées se balancent. On a voté 6 contre 6, au sujet de la nomination des maires d'arrondissement, une solution est cherchée; mais la trouvera-t-on ? On ne le croit guère.

La guerre du Pacifique

D'une correspondance de Callao reçue par l'*Agence Havas*, nous extrayons le curieux passage qu'on va lire :

« Nous avons relâché environ 2 heures à Ilo, où nous avons trouvé l'escadre chilienne que nous pensions ne voir que quelques jours plus tard.

» Le 8, nous arrivions à Callao sans accident notable; tout paraissait dans l'état accoutumé lorsque le 10 avril, à 5 h. 10 du matin, tous les bâtiments sur rade ressentirent une secousse; on entendit une détonation sourde et l'on vit une colonne d'eau s'élever à quelques mètres de l'arrière de l'*Union*.

» Une vive fusillade éclaté aussitôt. Quelques instants après une embarcation à vapeur montée par cinq hommes que la crépuscule permet encore de distinguer s'enfuit comme un éclair.

» C'est un torpilleur chilien qui, au moment où on s'y attendait le moins, est venu en pleine rade, à 200 mètres de terre, chercher à faire sauter la *Union*.

» *L'Union* a été sauvée par un fort barrage en bois placé à 20 mètres d'elle et qui l'entourait; le torpilleur n'a pas pu franchir cet obstacle il a dû faire sauter sa torpille hors de portée, cette tentative n'en a pas moins été très hardie.

» Elle a bien failli être couronnée de succès. Le torpilleur faisait route au large lorsqu'on a vu des fumées s'élever à l'horizon et une heure après on pouvait distinguer facilement les cuirassés *Blanco, Encalado, Huascar*, les avisos *Pilcomayo* et *Augamies*, et un transport qui venaient s'établir devant l'entrée de la rade et en faire le blocus.»

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. GAMBETTA

Séance du 28 mai 1880

La séance s'ouvre à 2 heures.

INTERPELLATION CLÉMENCEAU

M. CLÉMENCEAU monte à la tribune et demande qu'il lui soit permis d'adresser une interpellation au ministre de l'intérieur au sujet des mesures de police prises dimanche dernier, pour empêcher la manifestation qui devait avoir lieu.

M. Clémenceau et le gouvernement sont d'accord pour que la discussion ait lieu immédiatement.

La Chambre, consultée, décide que la discussion aura lieu sur-le-champ.

M. CLÉMENCEAU, demande pourquoi la police, qui n'est pas intervenue à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Flourens, n'a pas cru devoir garder la même réserve le 23 mai.

L'orateur dit que le ministre est responsable des actes du préfet de police.

Il reproche au Gouvernement d'avoir voulu donner satisfaction aux journaux conservateurs.

Cependant les journaux avancés avaient déconseillé toute manifestation à la population parisienne et elle y avait renoncé.

« Et pourtant, continue l'orateur, en s'adressant au ministre, vous avez fait un grand déploiement de forces pour faire croire que vous aviez empêché le désordre.

» Vous avez fait de la mauvaise politique en faisant croire qu'un danger quelconque existait.»

M. CLÉMEMCEAU reproche au gouvernement de n'avoir pas confiance dans la liberté et de ne pas suivre une politique vraiment républicaine qui rendrait toutes les manifestations inutiles.

REPONSE DU MINISTRE

M. CONSTANS, ministre de l'intérieur, dit que la manifestation du 23 mai était la glorification de faits reconnus crimes par la loi.

Cette manifestation, le Gouvernement ne pouvait pas la tolérer.

Le Gouvernement aime les libertés publiques, c'est pourquoi il veut les garantir contre ceux qui portent le désordre dans les esprits et dans les rues.

M CLÉMENCEAU trouve que la réponse du ministre n'est pas satisfaisante.

M. DE CASSAGNAC se plaint que le Gouvernement ait deux poids et deux mesures. Il garde ses sévérités pour les droites et ménage les gauches.

ORDRE DU JOUR

M. CLÉMENCEAU dépose un ordre du jour motivé.

Le Gouvernement se rallie à l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 309 voix contre 31 sur 340 votants.

TARIFS DOUANIERS

La Chambre reprend la discussion du projet de loi portant fixation des tarifs de douane relatifs aux fabrications.

M. DAUTRESME réclame la protection pour l'industrie de la laine cardée dont il signale la souffrance devant la concurrence anglaise.

Il insiste surtout sur la situation des ouvriers.

L'orateur dit que la question douanière est intimement liée à l'organisation du travail et fait un exposé économique qu'il appuie de citations tirées des œuvres de Proudhon et de Louis Blanc.

M. ROUHER vient surtout répondre aux théories sociales exposées par M. Dautresme et prend la défense des métiers mécaniques contre les métiers à la main que M. Dautresme représente comme bienfaisants pour les ouvriers.

C'est là méconnaître un ingénieux progrès.

L'orateur démontre la salutaire influence des métiers mécaniques sur les ouvriers.

M. Rouher demande le maintien du tarif du gouvernement.

M. MELINE soutient les tarifs de la commission.

M. TIRARD, ministre du commerce, conteste que l'industrie française soit inférieure à l'industrie étrangère.

Il s'appuie sur ce que le chiffre des exportations des tissus de laine est supérieur à celui des importations.

Après quelques observations présentées par M. de Reille, la Chambre repousse le tarif de la commission.

M. LABADIE développe un amendement remplaçant le droit actuel de 13 0/0 *ad valorem*

M. TIRARD soutient les droits spécifiques qui répondent aux classifications étrangères et simplifient les choses.

La Chambre repousse le tarif de M. Labadie et adopte le tarif du gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

INTERPELLATION
JANVIER DE LA MOTTE

M. JANVIER DE LA MOTTE demande d'interpeller le gouvernement sur le vote de blâme dont le conseil municipal de Paris a frappé M Andrieux, préfet de police.

M. TIRARD répond qu'il est à la disposition de la Chambre.

La Chambre décide que la discussion aura lieu immédiatement.

M. JANVIER DE LA MOTTE dit que si l'*autorité ne réside pas dans le Conseil* municipal de Paris, le préfet de police et le ministre devaient donner leur démission ou sinon le Conseil municipal devait être dissous.

M. TIRARD déclare que la délibération du Conseil municipal a été annulée.

M. JANVIER DE LA MOTTE réplique que c'est là une mesure platonique qui n'enlèvera rien à la valeur de la délibération.

L'orateur ajoute que la faiblesse du gouvernement est aujourd'hui un fait constaté.

M. GAMBETTA dit que le gouvernement n'a pas besoin des conseils de M. Janvier de La Motte pour maintenir l'ordre.

L'incident est clos.

La séance est levée.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

C'est demain dimanche 30 mai, qu'auront lieu, dans les paroisses de la ville, les processions de la Fête-Dieu.

Voici l'itinéraire qui sera suivi par les processions des différentes paroisses.

PAROISSES SAINT-MARTIN, NOTRE-DAME ET SAINT-SÉPULCRE. — Rues Saint-Georges, Hospice, des Lignes, de la Fosse-aux-Chênes, du Collége et Grande-Rue.

PAROISSE SAINT-JOSEPH. — Rues de France, Jacquart, Archimède, Alma, Tourcoing. Retour par les rues Jacquart, Vallon et des Anges.

PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR. — Rues Pellart, de l'Ommelet, de la Vigne, Boulevard, rue Perrot, Grande Rue. Retour par les rues Pellart et de l'Ommelet.

PAROISSE SAINTE-ELISABETH. — La première procession aura lieu le dimanche 30 mai, à 9 heures 1/2 du matin : elle suivra la rue des Fossés, les rues Pierre-de-Roubaix, Longues-Haies, du Moulin, St-Jean et de Lannoy.

La seconde aura lieu le dimanche 6 juin, elle suivra les rues des Fossés, Baureweart du Pile, de Lannoy, le chemin de Maufait, le Pont-Rouge et la rue de Lannoy.

Voici l'itinéraire que suivra Mgr de Lydda, auxiliaire de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Cambrai, pour l'administration du Sacrement de Confirmation:

Dimanche 30 : Cambrai (Procession). Mardi 1er juin : Avesnes-le-Sec, 9 h. — Haspres, Moncheaux, Verchain, 11 h. Mercredi 2: Maing, Thiant, Trith, 9 h. — Famars, Aulnoy, Quérénaing, 11 h. Jeudi 3 : Valenciennes (Notre-Dame), Marly, Saultain, 11 h. Vendredi 4 : Bleuse-Borne, 7 h. — Saint-Vaast-là-Haut, La Sentinelle, 9 h. — Saint-Géry, Notre-Dame du Faubourg, 11 h. Samedi : Saint-Nicolas, 9 h. — Anzin, Bruay, 11 h. Dimanche 6 : Saint-Saulve, 11 heures.

Les grèves étant complétement terminées dans le Nord, les deux escadrons de cuirassiers qui se trouvent encore à Lille retourneront lundi à Maubeuge.

APPEL AUX RÉSERVISTES. — Devront être rendus au corps, le lundi 31 mai, avant midi, les réservistes de la classe 1873 et les hommes marchant avec cette classe, appartenant aux corps ci-après :

Artillerie. — Train d'Artillerie. — Train des équipages. — Pontonniers. — Ouvriers d'artillerie. — Artificiers. — Ces hommes seront libérés le 26 juin.

Par arrêtés en date du 27 courant, ont été nommés dans les contributions indirectes : M. Monier, receveur à Merville et M. Deschappem en même qualité à Cattillon ; M. Goudin commis-principal à Neuville-Saint-Remy.

Les ouvriers mouleurs de M. Depléchin, constructeur rue de Douai, à Lille, sont tous rentrés au travail, leur patron ayant accédé à la demande qu'ils lui avait faite de voir le nombre d'heures de travail réduit à dix.

Par arrêté ministériel, en date du 26 mai, sont nommés dans l'administration des contributions indirectes : commis principal à Cousolre, M. Viennet ; commis de sous-direction à Cambrai, M. Marchand ; commis à Ereux, M. Broyez ; à Valenciennes, M. M. Gastellier.

Un autre arrêté du ministre des finances nomme receveur principal des douanes à Hazebrouck M. Pichoir, précédemment contrôleur à Jeumont.

On sait que M. le général Farre, ministre de la guerre, vient de décider que les sociétés de gymnastique de la Seine seraient admises, en corps, à la fête de la distribution des drapeaux, le 20 juin, et qu'une place spéciale leur serait réservée sur le terrain de Longchamps.

Le *Progrès* croit savoir que l'association régionale des gymnastes du Nord, se propose de solliciter du ministre l'autorisation de figurer aussi à la fête de la distribution des drapeaux.

On lit dans le journal l'*Indépendant Rémois* la lettre ci-après, qu'on nous prie de reproduire.

« Monsieur le rédacteur de l'*Indépendant Rémois*,

» En rendant compte du procès Holden dans votre numéro du 22 de ce mois, vous dites que M. Jonathan Holden « réclamait une élévation de sa part de bénéfices, que M. Isaac Holden et fils de Bradford, fondateurs du peignage de Reims, n'ont pas accédé à cette réclamation, et que le différend survenu entre les associés vient de cette demande d'augmentation formulée par M. Jonathan Holden. »

» Cette assertion n'est point exacte.

» Tous les associés, y compris M. Jonathan Holden, ont été parfaitement d'accord sur cette question.

» La seule cause de la rupture est dans ce fait que M. Jonathan Holden était commanditaire d'une maison de peignage de Bradford, fondée en concurrence avec ses capitaux et à l'insu de ses autres associés.

L'objet principal de notre demande au tribunal était d'obtenir une dissolution, et si nous avons fait appel à notre ancien acte de Société, c'était pour montrer la justification complète de notre demande. En faisant appel à notre ancien acte de Société, nous étions obligés, bien entendu, de demander la liquidation selon l'acte, c'est-à-dire par évaluation à dire d'experts. Le tribunal nous a accordé la dissolution. Il a refusé l'évaluation et a ordonné la liquidation par licitation. Nous préférons cette dernière méthode à cause de sa promptitude et de son efficacité.

» La vente entre les parties a eu lieu le lendemain du jugement et nous sommes restés adjudicataires de l'usine et de ses dépendances.

» M. Jonathan Holden se retire de la gérance et de l'association le 30 juin prochain.

» Notre usine à Reims continuera de marcher comme par le passé, sous l'ancienne raison sociale « Isaac Holden et fils. »

» Veuillez recevoir, monsieur le rédacteur, l'assurance de notre considération distinguée.

» ISAAC HOLDEN ET FILS. »

On a conduit, hier, au dépôt de sûreté, un cordonnier de Croix, Jules B., prévenu d'escroquerie au préjudice d'un habitant de la rue Pauvrée.

Un cheval mal dirigé par son conducteur, est tombé hier, dans une tranchée pratiquée rue Decrême. L'animal n'a heureusement reçu aucune blessure.

On a retiré, ce matin, du canal de Roubaix, près du pont du Beau-Chêne, le cadavre de d'un habitant de la rue Daubenton, Louis Vromandt, tisserand. Cet homme avait quitté son logement, il y a trois jours. Le corps a été transporté à l'hôpital.

On a remis, ce matin, aux autorités belges un couple de briquetiers, Henri Desrumeaux et Julie Lefebvre, arrêté hier à Lille.

Ils étaient tous deux poursuivis pour recel, par le parquet d'Ypres. Dernièrement dans cette ville, un vol de bijoux était commis par un briquetier nommé Isidore Guilhem. Cet individu arrêté, on ne trouva sur lui, rien de ce qui constituait le vol. Pressé de questions, Isidore finit par déclarer qu'il avait remis les produits du vol, à Julie Lefebvre. Delà, recherche de Julie Lefebvre, et découverte fait d'elle à Lille, en compagnie de Desrumeaux.

Deux douaniers en embuscade, ont pris cette nuit, à la Marlière, un jeune fraudeur, Emile Théobaldt, porteur de tabac.

On a conduit, ce matin, à l'Asile d'Aliénés d'Armentières, un malheureux garçon de Tourcoing, nommé Jean-Baptiste Piat, âgé de 25 ans.

Il avait été transféré à l'Hôtel-Dieu, il y a quinze jours, à la suite d'un violent accès de folie pendant lequel, il avait tenté de se couper la gorge avec un couteau. Quelques jours auparavant, dans un précédent accès il s'était emporté contre sa mère jusqu'au point de la battre.

Piat exerçait la profession de rattacheur avant de tomber dans l'état pénible où il se trouve.

Plusieurs journaux de Lille annoncent que les recettes des tramways du Nord de la décade du 10 au 20 mai se sont élevées à 28,555 fr. 60 contre 27,516 fr. 05 pendant la période correspondante de 1879.

Du 1er janvier au 20 mai, le montant total des recettes est de 345,075 fr. 65. Il n'a été, pour la même période de 1879, que de 324,986 fr. 65.

L'augmentation d'une année à l'autre est donc de 20,089 fr.

Une machine qui faisait des manœuvres à la gare de Lille, a déraillé à huit heures et demie.

On a été près de deux heures pour la remettre sur la voie. Le déraillement a eu lieu devant les nouvelles aiguilles anglaises qu'on essayait aujourd'hui pour la première fois.

La Société des Carabiniers de Lille organise, pour les 6, 7, 13, 14, 20 et 21 juin, dans son local rue d'Arras 26, un grand Concours de tir à la carabine Flobert auquel sont affectés 1,700 fr. de prix et de primes.

Le tir sera de 12 mètres (4 cibles.)

La société des agriculteurs du Nord tiendra sa réunion mensuelle au Grand Hôtel de Lille, le mercredi 2 juin prochain, à midi précis. Voici l'ordre du jour :

1. M. Derome. — Communication sur l'application rationnelle des superphosphates dans la Culture de la Betterave à sucre ;

2. M. Olivier-Lecq. — Sur les instruments aratoires ;

3. M. Renouard. — Statistique comparée sur la production du lin ;

4. M. Ladureau. — Etude sur les farines du Cocotier et de Palmier et sur les résidus de Maïs des amidonneries.

5. M. Corenwinder. — 1° Sur le tourteau de chanvre et de sa falsification avec le tourteau de ricin ; 2° Note sur la conservation des fourrages, procédés de M. Robert Seelowitz ;

6. M. Telliez. — Compte-rendu de la séance d'inauguration de la Société d'encouragement à l'Agriculture.

7. Concours d'Hazebrouck. — Concours d'Arrondissements. — Affaires diverses.

Scrutin sur la candidature de M. Wouters, distillateur à Halluin, présenté par MM. Olivier-Lecq et Corenwinder.

Le *Petit Nord* annonce qu'une société anonyme s'est constituée mercredi par devant Me Grosemans, pour l'exploitation d'un panorama à Lille.

L'école de natation de Lille, sera ouverte au public à partir de dimanche prochain 30 mai.

Vendredi après-midi le nommé Baptiste Delemar, âgé de 27 ans, domicilié à Ennevelin, a été frappé de folie subite dans les rues de Lille. Arrêté par un sergent de ville qui remarquait depuis un moment ses excentricités, Delemar a répondu qu'il était venu à Lille « pour y rencontrer des sorcières (*sic*) qui devaient arriver de Maubeuge. »

Le malheureux fou a été admis d'urgence à l'hôpital.

Le corps d'un noyé a été retiré vendredi de la Deûle, à l'endroit dit le *Trou de la Madeleine* Il a été reconnu pour être celui du nommé Ernest Gilotin, ouvrier menuisier, âgé de 35 ans. Le cadavré ne portait aucune trace de violences. On estime que la mort est accidentelle.

La traction à vapeur des bateaux sur les canaux du Nord et du Pas-de-Calais. — La Société générale de Halage à vapeur a été autorisée par décision de M. le ministre des travaux publics en date 16 septembre 1878, à établir, sur les chemins de halage des canaux de Neuffossé et d'Aire à La Bassée, une voie ferrée, destinée à l'organisation d'un service de halage à vapeur des bateaux.

La première section de cette ligne, comprise entre Béthune et Bauvin, a été mise en exploitation au mois de février dernier, en vertu d'un arrêté de M. le préfet du Pas-de-Calais en date du 3 février 1880.

Un autre arrêté de M. le préfet, du 10 mai 1880, a autorisé la Société à livrer à l'exploitation la ligne entière, construite le long des canaux de Neuffossé et d'Aire, c'est-à-dire, depuis Saint-Omer jusqu'à Bauvin, sur une longueur d'environ 60 kilomètres.

De nouvelles décisions de M. le ministre des travaux publics, l'une du 4 mars 1880, l'autre du 15 mars, ont autorisé la Société générale de halage à vapeur, à prolonger l'établissement de ses services, d'une part, entre Saint-Omer et Dunkerque, de l'autre, entre Bauvin et Douai, de façon à constituer une ligne ininterrompue de Dunkerque à Douai, d'une longueur de 135 kilomètres.

Les travaux d'installation de la section de Bauvin à Douai, vont être immédiatement commencés, et seront poursuivis sans interruption, de telle sorte que la ligne de Saint-Omer à Douai sera complètement achevée sous très-peu de mois.

En attendant, la Société, désireuse de répandre les avantages de son système, se propose de réunir prochainement les principales notabilités du Nord, et de leur faire constater les résultats obtenus par l'exploitation du halage à vapeur sur la première section terminée de Saint-Omer à Bauvin.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer quel immense intérêt s'attache pour notre région du Nord à l'extension des facilités et des économies qui doit procurer à notre navigation la généralisation du halage à vapeur. La Chambre qui, hier, a voté la construction d'un canal du Havre à Tancarville, dont la dépense est évaluée à 19,500,000 francs et qui favorisera l'arrivée des charbons anglais à Paris, suscite une concurrence dangereuse pour les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais. L'installation sur une longue échelle des halages à vapeur sur nos canaux est indispensable pour atténuer ce qu'une concurrence dangereuse a de menaçant pour nos débouchés. Cette importante question sera suivie par nous avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

Nous avons annoncé en son temps l'arrestation d'une jeune fille de Saint-Maurice à Lille, accusée par la rumeur publique de s'être accouchée clandistinement et d'avoir fait disparaître son enfant.

Elle a conparu mercredi devant le tribunal et, malgré ses dénégations a été condamnée à dix mois de prison pour suppression d'enfant.

Expulsés :

Henri Chaussotte 18 ans, employé de commerce Bruxelles. — Auguste Devenyns 28 ans, chauffeur, Vaeneghem. — François Dethiège, 36 ans ébéniste, Bruxelles. — Jean Eeckout 66 ans jardinier, Gand. — Charles Picavet 27 tisserand, Lannelez. — Pierre Starquit 25 ans cuisinier, Lille. — Léopold Vandystardt 46 ans teinturier, Renain. — Frédéric Wilde 35 décorateur, Ypres.

Extradés :

Pierre Desapper 40 ans comptable, Bruxelles poursuivi pour Banqueroute frauduleuse, arrêté à Paris. — François Lecoq 38 ans journalier, Janilier, poursuivi à Namurpour vol, vient de subir une détention à Loos. — Virginie Boogaerts 18 ans servante, Bruxelles, poursuivie pour vol, arrêtée à Lille.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 28 mai 1880

Le tribunal a eu aujourd'hui a juger un faux chevalier de la Légion d'honneur.

C'est un garçon de café, nommé Auguste Leroy, âgé de 31 ans. Rayé au milieu du front, cheveux relevés en artiste, prétentions à l'élégance... des barrières, tel est l'accusé qui vient s'asseoir en face du tribunal. Chassé par son maître, le propriétaire de l'hôtel du *Singe d'Or*, à Lille, que fit ce beau monsieur : il accrocha un ruban rouge à sa boutonnière. Pourquoi, s'il vous plaît ? Il ne peut l'expliquer à M. le Président, mais il y a dans sa défense ue salmis de bottes d'asperges, de pari, de verres d'absinthe, etc. Vous voyez que cela n'a pas grand rapport avec la chaucellerie que dirige le général Faidherbe. En fin de comptes, nous croyons comprendre qu'il prétend avoir plaisanté.

Le tribunal n'entend pas cette plaisanterie là et le condamne à un mois de prison et 5 francs d'amende pour les verres d'absinthe.

— Vous avez entendu parler des voleurs au *rendez-moi*, trop connus à Lille et ailleurs, malheureusement. Le tribunal correctionnel avait à réprimer aujourd'hui toute une bande de ces chevaliers d'industrie.

Ce sont les nommés : Alfred Frémonjois, Victor Mornamann, Jules Brûlefer, Auguste Gros et Eugène Brémont, tous parisiens.

Ils sont condamnés les quatre premiers à six mois de prison et le cinquième à trois mois.

« Pourvu qu'ils n'aient pas fait d'élèves», dit en s'en allant un témoin.

— Les outrages aux fonctionnaires sont vraiment à l'ordre du jour depuis que le vent des grèves souffle sur notre contrée.

Figurez-vous que voici un brave homme de Wattrelos, le sieur Rasson, Désiré, un maître ouvrier estimé de tous ceux qui le connaissent.

Il y a quelques jours, il se trouvait à l'estaminet Delcroix, fumant tranquillement sa pipe et buvant sa bière en vrai fils de Gambrinus. Le houblon avait-il, comme on dit, quelque peu « dépassé la perche. » Ce point n'est pas bien éclairci. Pas moins, Rasson, le pacifique Rasson assistant à une discussion qu'avait son frère qui jouait au billard et qui s'était pris de querelle avec son adversaire, fut invité par le commissaire de police à se retirer et il obéit docilement.

Dans la rue, il suivit le magistrat lui disant qu'il était malheureux de se voir expulser d'un estaminet sans être ivre et même sans avoir rien dit. M. le commissaire l'engagea à se retirer chez lui. Notre homme alors s'irrite, et dit : « je marche plus droit que vous. » — Allez chez vous, cela voudra mieux, ajoute comme conclusion le fonctionnaire. — Oui, j'y vais, va, J... F... !

Alors le commissaire l'arrêta et lui dressa procès-verbal pour l'avoir outragé dans ses fonctions.

Aujourd'hui, à l'audience, l'honnête Rasson, qui a du reste fait ses excuses les plus complètes est tout penaud de son incartade. Le commissaire ne le charge pas et le tribunal, usant d'indulgence, ne le condamne qu'à 25 francs d'amende.

Il jure bien en partant qu'il respectera à l'avenir, comme l'homme des *plaideurs* « Dieu et les *sergents*. »

Audience du samedi 29 mai 1880

Grève de Roubaix
Entrave à la liberté du travail.

L'avant-dernier samedi, c'est-à-dire, il y a quinze jours, le 15 mai, un groupe de grévistes stationnait, vers 8 heures du matin, devant la porte des ateliers de M. Wibaux-Mulliez, à Roubaix.

Un gréviste, un ouvrier tisseur, Waldemar Dewuyst, se montrait fort animé et déclarait « qu'il fallait être fainéant pour reprendre le travail. »

Un témoin, M. Bareth a, entre autres, été violemment apostrophé par l'accusé. Dewuyst l'apercevant lui cria : « que viens-tu faire au milieu de nous ? nous espionner, pour aller tout dire au patron ! ne reviens plus ou bien on te cassera la g... fainéant!

L'accusé, qui est âgé de 31 ans, nie avec une certaine violence.

Le second témoin, Henoton, tisserand, confirme la déposition du premier témoin. Il a entendu Devuyst dire que tous ceux qui rentreraient à l'atelier n'étaient que des vauriens.

Le tribunal condamne Devuyst à 2 mois de prison et aux frais.

Le condamné se retire avec le même air fier qu'il a eu pendant tous les débats.

Concours hippique

Troisième journée

La troisième journée a été moins bonne que les précédentes. Trois fortes averses sont venues mouiller la piste. Moins de monde que les jours précédents et deux accidents à signaler. Toutefois, beaucoup d'officiers, plusieurs généraux et la musique du 43e de ligne.

M. de Partz, sous-lieutenant au 19e chasseurs qui montait *Breloque*, est tombé et a roulé sous son cheval. Il en a été quitte pour une légère contusion. Il est remonté vaillamment à cheval, aux applaudissements des assistants.

M. de Pauniat, sous-lieutenant au 5e dragons est également tombé de cheval sans se blesser. Il est remonté également, et a continué la course.

Un troisième accident cependant s'est produit; le vent a enlevé une partie des toiles qui couvrait les tribunes.

Les courses ont commencé par les chevaux attelés par deux. — Les 2e, 3e, et 4e prix ont été décernés à des chevaux de 3 ans. Il y a un progrès sensible sur les années précédentes. — 1er prix : *Romeo et Marengo*, à M. Fernand Delangle, de Lille. — 2e prix : *Zampa et Zethus*, à M. Lepelletier, d'Amiens. — 3e prix : *Cacolet et Tricoche*, à M. Chapron, de Couchy-les-Eppes. — 4e prix : *Dick et Niniche*, à M. de Fourment, de Cercamps. — Flots de rubans : à *Grisette et Coquette*, et *Bayard et Bruno*, à M. Ferd. Delangle. — *Course au galop.* — 1re catégorie. — 2e Section. — Cavalerie légère, pour officiers en uniforme et gentlemens. — 1er prix : *Fantasia*, 11 ans, à M. Nussard et montée par M. Bick, sous-lieutenant au 3e chasseurs. — 2e prix : *Sirène*, 9 ans, à M. de Vivès, montée par M. de Layeur, sous-lieutenant au 19e chasseurs. — Trois chevaux ont couru seulement.

2e catégorie. — *Prix des Dames.* — Distance 1200 mètres, 8 obstacles et 3 tours.

1er prix : *Pomme d'Api*, 8 ans, à M. Gaston de la Motte. — 2e prix : *Bergeronnette*, 6 ans, à ans, à M. Bersaucourt, sous-lieutenant au 5e dragons. — 3e prix : *Satyre*, 10 ans, à M. Crémieux-Foa, sous-lieutenant au 5e dragons. — 4e prix : *Galien*, 7 ans, à M. Caruel, sous-lieutenant au 16e dragons. — Flots de Rubans : *Césarine Fable* et *Verron*.

QUATRIÈME JOURNÉE.

La matinée de samedi a été consacrée à l'examen des étalons de gros trait.

6 chevaux ont été présentés. Le jury composé des membres ordinaires du concours hippique et de plusieurs membres des agriculteurs du Nord, après un examen qui a duré plus d'une heure, a proclamé les résultats suivants :

1er prix : 200 fr. *Mercure*, à M. Delangle, de Lille. — 2e prix, 150 fr. *Réjoui*, à M. Crespel, d'Houplain. — 1re prime d'encouragement : 100 fr. *Boulot*, à M. Fougera, de Brie. — 2e prime, 50 fr. *Favori*, à M. Duflo, de Landas. — 3e prime, 25 fr. *Montebello*, à M. Wagner, de Bourbourg. — 4e prime, 25 fr. *Hercule*, à M. Daussy.

Le jury, qui avait pour mission de créer un *stud-book* boulonnais, n'a pas trouvé, dans cette exhibition, de sujets remplissant les conditions nécessaires, c'est-à-dire, d'étalons appartenant à la race boulonnaise.

Il y avait, en effet, du brabançon, du flamand, du mélange de breton-percheron et même aussi du mélange de toutes les races de gros trait. Donc pas de Stud-Book boulonnais possible pour le moment avec les étalons que le département du Nord subventionne si largement par son système actuel d'encouragement.

Nous aimons à penser toutefois que l'*excellente race boulonnaise pure* existe encore. Si donc, on veut la conserver qu'on ne cherche plus à lui infuser le sang de toutes les races possibles de gros trait.

P. S. — Nous avons oublié de signaler dans notre compte-rendu d'hier, un intermède qui a beaucoup intéressé les sportsmen présents.

La course était à peine finie et on allait procéder à la distribution des prix, lorsqu'un membre du jury grand spotsman lillois. M. H. B., a fait sur la piste deux demi-tours de course avec sa jument gris de fer, si connue de tous les amateurs lillois.

Ce petit intermède équestre a été très-chaudement applaudi par tous les spectateurs.

— Voici sur l'accident de la ligne du Nord les nouveaux renseignements que publie l'*Echo du Nord* :

« A l'arrivée du train en gare de Longueau, MM. de Cesté et de Canisy se précipitèrent vers les bureaux pour annoncer le malheur et provoquer des secours immédiats. On les écouta à peine : le chef de gare était absent, et les rares employés présents à cette heure de la nuit étaient absorbés par les détails de leur service.

» Quant à la boîte de pharmacie, elle fut introuvable.

» Les deux voyageurs indignés, demandèrent un brancard : il n'y en avait pas ; un matelas : il n'y en avait pas non plus. L'un des employés leur conseilla de laisser le blessé dans leur coupé qu'on dirigerait sur Amiens, leur offrant une autre voiture pour continuer leur route sur Lille. Ils refusèrent, craignant qu'on n'oubliât le mutilé dans le wagon détaché ; ils exigèrent son transpopt immédiat et prirent la précaution de prévenir par dépêche l'administration de l'hôpital d'Amiens. Le blessé fut alors descendu et installé sur un coussin de voiture de seconde classe. Le coupé était inondé de sang.

» Le malheureux conducteur est actuellement à l'hôpital d'Amiens. Son état est des plus graves, et l'on a peu d'espoir de le sauver. C'est un célibataire nommé Dupuis, âgé de 50 ans, et habitant Paris. »

— DUNKERQUE. — M. Choquet, professeur de mathématiques élémentaires au collége communal, vient d'être élu par ses collègues de l'Académie tout entière, membre du conseil académique.

— DOUAI. — M. le Sénateur, maire de Douai vient d'adresser la lettre suivante à MM. les curés-doyens des trois paroisses de la ville :

Monsieur le doyen,

A l'approche de l'époque à laquelle ont lieu d'ordinaire les processions, j'ai l'honneur de vous rappeler que, ces cérémonies religieuses s'accomplissant sur la voie publique, l'autorité municipale doit être consultée sur le jour, l'heure et les lieux où elles doivent se célébrer.

Je vous prie, en conséquences, M. le Doyen, de vouloir bien, trois jours au moins à l'avance, me faire part du jour et de l'heure auxquels vous avez l'intention de faire sortir une procession de votre église, de l'itinéraire que vous entendez lui faire suivre et de l'emplacement des reposoirs que vous vous proposez de faire ériger.

Je me réserve de vous adresser ensuite, s'il y a lieu, telles observations que je jugerai à propos, et de prendre telles mesures que je croirai nécessaires dans l'intérêt de l'ordre public.

Vous comprendrez, je n'en doute pas, Monsieur le Doyen, que l'incident qui s'est produit à l'occasion de la procession projetée du 4 avril dernier, me commande de veiller désormais à la stricte application des principes en cette matière.

Recevez, etc.

Le Maire,
CH. MERLIN.

— DECHY. — Le 26 courant, vers une heure de l'après-midi, un incendie a éclaté à Dechy, dans la demeure du sieur Dorémieux, Alexis, journalier, et s'est communiqué dans neuf maisons voisines et trois étables, renfermant des marchandises et des récoltes.

La perte approximative est évaluée à 13,800 francs. Il y a assurance pour 9,300 francs. La malveillance paraît être étrangère à ce sinistre.

— HAZEBROUCK. — M. Alfred Massiet du Biest, fils du sénateur, ancien élève de l'école polytechnique, lieutenant au 1er bataillon d'infanterie légère à Oran, vient d'être nommé chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, pour la part qu'il a prise aux travaux de la jonction géodésique espagnole et algérienne.

— ARMENTIÈRES. — Plus de 110 sociétés de musique, orphéons, compagnies de pompiers ont envoyé leur adhésion au festival, et l'on évalue à plus de 5,000 le nombre de musiciens orphéonistes et pompiers, qui assisteront aux fêtes des 20, 21 et 22 juin.

— BAILLEUL. — On confirme la nouvelle des progrès de la variole à Bailleul, où elle exerce des ravages dans la classe pauvre et parmi les enfants. La contagion est venue d'Armentières. Elle n'a pas encore pris un développement des plus inquiétants, mais elle exige des mesures d'hygienne très-complètes, attendu que la température sèche et dure favorise la maladie.

— VALENCIENNES. — On vient de mettre à la disposition du parquet de Valenciennes, le nommé Jules Duquesne, mineur, âgé de 28 ans environ, inculpé de plusieurs tentatives d'incendies commis dans ces derniers temps dans la commune d'Hélemmes.

— DENAIN. — On vient de mettre en état d'arrestation le nommé Lompret, âgé de 28 ans environ, marié, ancien aubergiste et demeurant actuellement à Helesmes.

Il est inculpé de faux en écritures.

Il a été écroué hier matin à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 28 mai. — Céline Delporte, rue du Tilleul, maison veuve Tiers. — Jean Christiaens, rue Ste-Thérèse, 35. — Auguste Moulin, rue du Ballon, maison Caby, 14. — Henri Eeckout, rue des Filatures, cour Cornille, 6. — Marie Deschutter, rue de la Paix, 10. — Julien Loridan, rue du Fontenoy cour Stalens.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 28 mai. — Jules Debouvrie, 5